Eau et assainissement : ce qui change en 2022

A compter du 1er janvier 2022, la Société des Eaux Fin d'Oise (SEFO) a pris le relai de Veolia Eau. Elle va installer une agence locale dans le secteur de Flins-sur-Seine/Mantes la Ville. le délégataire du service public de l'eau potable change sur notre commune.

Du nouveau pour Epône

La qualité de l'eau distribuée qui provient provenant du champ captant de Flins-sur-Seine demeure inchangée. En revanche, une amélioration va être apportée à partir de **décembre 2022.** la radio relève va céder sa place à **la télérelève**. Ce changement présente plusieurs avantages :

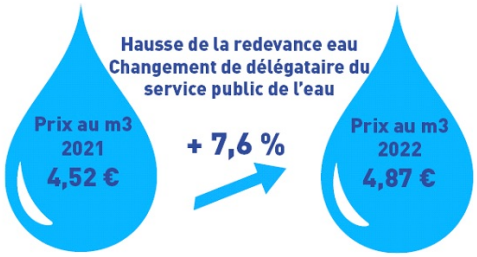
- Une meilleure efficacité de la relève ;
- Une alerte plus rapide vous sera adressée en cas de consommation anormale ;
- La possibilité de suivre votre consommation sur l'espace client.

Pour la mise en place, il existe trois possibilités :

- Soit un module de relève est déjà installé sur un compteur récent et fonctionne normalement, aucune intervention ;
- Soit le compteur est récent et compatible auquel cas SEFO sollicitera un rendez-vous pour l'installation du module de relève à distance ;
- Soit le compteur est trop ancien ou non compatible : un courrier de SEFO sera adressé pour le remplacement du compteur et l'installation du module de relève à distance.

Quel que soit le cas de figure, l'abonné n'aura rien à payer.

Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement à Epône



Rappelons le contexte

Depuis 2016, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière d'eau potable pour ainsi qu'en matière d'assainissement pour la totalité des communes de son territoire. GPS&O a hérité d'un nombre élevé de contrats avec des niveaux de service et des tarifs très hétérogènes d'une commune à l'autre.

La politique conduite par la Communauté urbaine vise à maintenir un haut niveau de qualité de service et de préservation de la ressource en intégrant, notamment le facteur du réchauffement climatique et la lutte contre les pollutions chimiques. Elle vise également, au gré des renouvellements de contrat, à rationaliser le nombre de contrats et harmoniser progressivement les prestations et le prix de l'eau sur le territoire.

Dans ce contexte, pour relever les enjeux actuels et à plus long terme, Grand Paris Seine & Oise doit ajuster sa capacité d'investissement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement afin de réaliser les interventions et travaux indispensables sur les différents réseaux.

Eau : répondre à des besoins d'investissement

Pour faire face à un besoin d'investissement, un tarif revalorisé de l'eau (+ 0,25 €/m3) est appliqué en 2022. Il correspond à une augmentation moyenne annuelle de 30 € pour une consommation type de 120 m3.

Cette redevance doit permettre de faire face à l'augmentation du coût de l'énergie, des matières premières et des produits de traitement tout en menant de front quatre types d'action :

- Alimenter en eau adoucie le plus grand nombre d'habitants grâce à l'évolution des procédés de traitement ;
- Protéger les ressources en eau contre les pollutions diffuses ;
- Adapter les systèmes d'alimentation (production, stockage, transport, interconnexions de secours) pour

répondre à la demande dans un contexte d’accroissement de la population, pour avoir la capacité de résister à un scénario de type canicule à l’horizon 2050, pour réduire au maximum notre dépendance en matière d’import d’eau potable ;
- Maintenir à un bon niveau de l’état patrimonial des réseaux, réservoirs et châteaux d’eau.

Chiffres-clés

- 8 sites principaux de production d’eau potable
- 1 800 km de réseaux
- 99 880 abonnés au service
- 63 réservoirs et châteaux d’eau
- 22 253 000 m3 facturés aux abonnés en 2020
- 88 % de rendement global du système de distribution

Assainissement : une légère hausse

La légère hausse de la redevance en assainissement correspond à l’inflation. Elle représente, selon les communes, entre 1 € et 5,40 € par an pour une consommation type de 120 m3.

Chiffres-clés

- 22 stations d’épuration soit 18 354 000 m3 d’effluents épurés
- 17 millions m3 d’eaux usées traitées
- 163 postes de refoulement
- 1 930 km de réseaux eaux usées ou unitaires
- 20 776 000 m3 assujettis à la redevance assainissement

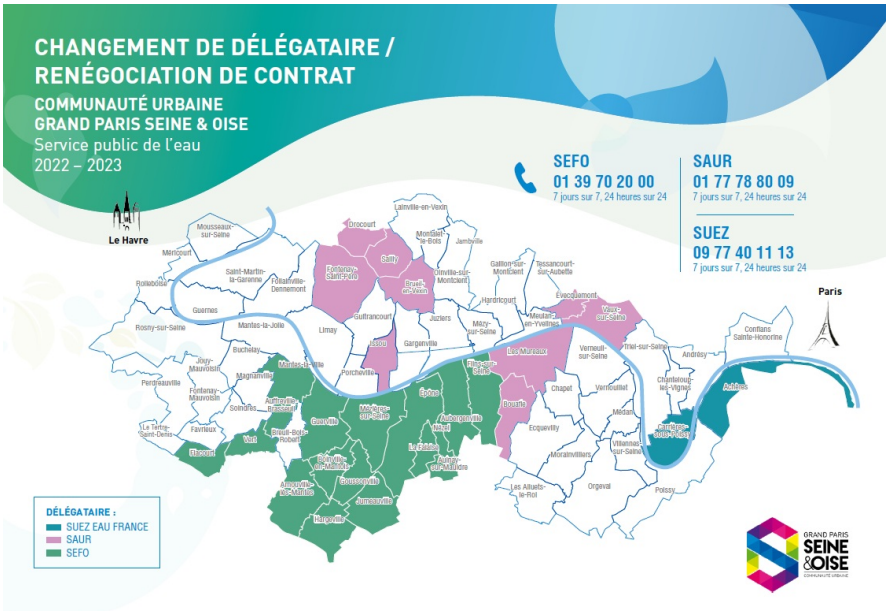
Vers une harmonisation des tarifs et des services

La Communauté urbaine mène un travail de fond pour réduire le nombre de contrats des intervenants en matière d’eau, mais aussi pour harmoniser les tarifs sur son territoire où 27 variantes sont actuellement appliquées.

Cette action porte déjà ses fruits puisque l’écart de tarifs entre les différentes communes est de 61 % alors qu’il s’élevait à 99 % en 2017. Dans le cadre du renouvellement des contrats de délégations dans 29 communes cette année, cet effort va se poursuivre.

Au-delà de ce souci d’harmonisation, la qualité de l’eau distribuée s’affirme comme un enjeu majeur.
De nouveaux équipements se déploient pour adoucir l’eau, c’est-à-dire réduire sa teneur en calcaire notamment, et des actions sont menées pour diminuer les taux de nitrates ou de pesticides. Cette qualité de service se traduit également par la généralisation de la télérelève, des travaux pour améliorer les réseaux de distribution, comme le renouvellement de plusieurs centaines de mètres de canalisation tous les ans.

Ces nouveaux contrats sont également l’occasion de réaliser la modélisation du fonctionnement des principaux réseaux. La numérisation permet de simuler l’impact de nouveaux clients importants (zone d’aménagement concerté ou lotissement par exemple…), de comprendre un dysfonctionnement, rechercher les causes d’une baisse de performance de la défense incendie… Cette modernisation améliore en moyenne l’indice linéaire de perte en eau de 20 % à 9 %, selon les secteurs, grâce à une politique active de recherche de fuites et la mise en place de plans d’actions.



Contact

SEFO est joignable 7/7j et 24h/24h

0139702000